

Foire aux questions (FAQ)

FATCA

Contents

1. Généralités..... 4

FATCA, qu'est-ce que c'est ?	4
Quel est le but de la législation FATCA ?	4
Quand la législation FATCA entre-t-elle en application ?	4
Qui est concerné par la législation FATCA ?	5
Quelles informations ING Luxembourg transmettra-t-elle à l'IRS pour se conformer à la législation FATCA ? .	5
Quand débiteront les rapports FATCA ?	5
Suis-je autorisé à déterminer quelles données seront transmises à l'IRS ?	6
Quel est le système de précompte mobilier sous la législation FATCA ?	6
Quand les retenues FATCA vont-elles commencer ?	6
Quelles sont les conséquences pour ING Luxembourg d'avoir des clients présentant des indices U.S. ?	7
La législation FATCA s'applique-t-elle uniquement aux nouveaux clients ?	7
Les clients existants seront-ils exclus du champ d'application de la législation FATCA ?	7
Une législation américaine peut-elle être rendue obligatoire au Luxembourg ?	8
ING Luxembourg n'est-elle pas plus stricte que les autres banques dans l'application de la législation FATCA ?	8
La législation FATCA change-t-elle quelque chose aux obligations des contribuables américains ?	9

2. Personnes physiques10

Quand suis-je considéré comme personne américaine ?	10
Que sont les indices de liens avec les États-Unis ?	10
Qu'est-ce qu'un compte américain rapportable ("U.S. Reportable Account") ?	11
Quelles informations seront rapportées à l'IRS ?	11
ING a-t-elle l'intention de ne plus accepter de client américain à cause de la législation FATCA ?	12
Je suis citoyen(ne) américain(e), mon époux/épouse est luxembourgeoise. Nous vivons et travaillons au Luxembourg. On m'a conseillé de demander la nationalité luxembourgeoise afin d'éviter la législation FATCA. Est-il possible d'éviter les conséquences de la législation FATCA en devenant citoyen luxembourgeois ?	12
Je suis déjà client auprès d'ING Luxembourg et j'ai été contacté par ING parce que je présente des indices de liens avec les États-Unis. Suis-je obligé de remplir les formulaires W-8BEN ou W-9 ?	13
Je souhaite devenir client d'ING Luxembourg et je présente des indices de lien avec les États-Unis. Suis-je obligé de remplir les formulaires W-8BEN ou W-9 ?	13

Je suis déjà client d'ING Luxembourg. Pourquoi ai-je reçu une demande de documentation ?	13
Je suis né aux États-Unis mais je n'y ai jamais vécu. Je ne dois pas être considéré comme un citoyen américain. Comment ING Luxembourg peut-elle m'aider ?	14
Je n'ai aucun lien avec les États-Unis mais j'ai donné procuration sur mon compte à un citoyen américain. Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?	14
Les informations reprises dans la base de données d'ING ne sont pas correctes et je n'ai aucun lien avec les États-Unis. Que puis-je faire pour résoudre cette situation ?	15
Si je fournis les documents demandés à ING, cela signifie-t-il que je peux conserver mon compte-titres ? ...	15
J'ai un passeport luxembourgeois et un passeport américain mais je vis et travaille au Luxembourg. Je n'utilise mon passeport américain qu'en de rares occasions lorsque je voyage aux États-Unis pendant les vacances ou pour raisons professionnelles. Suis-je vraiment considéré comme personne américaine ?	15
Je suis un étudiant luxembourgeois actuellement en échange dans une université américaine. Suis-je considéré comme résident américain et donc soumis à la législation FATCA ?	16
Ma fille étudie aux États-Unis et j'ai des instructions permanentes pour transférer tous les mois une certaine somme d'argent sur son compte là-bas. Mon compte chez ING Luxembourg est-il soumis à la législation FATCA ?	16
3. Personnes morales	17
Que sont les indices de liens avec les États-Unis ?	17
Qu'est-ce qu'un compte américain rapportable ?	17
Qu'est-ce qu'une entité non financière étrangère ("NFFE") ?	17
Quelles informations une institution financière étrangère rapportera-t-elle à l'IRS concernant les comptes américains rapportables ?	18
4. Financial institutions	20
Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution ou "FFI") ?	20
Que doivent faire les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institution ou "FFI") pour être conformes à la législation FATCA ?	20
Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère participante ("Participating Foreign Financial Institution") ?	21
Qu'est-ce qu'une institution financière enregistrée présumée participante ("Registered Deemed Compliant Foreign Financial Institution") ?	21
Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère non participante ("Non-participating FFI") ?	22
Qu'est-ce qu'un "Global Intermediary Identification Number" (G.I.I.N.) ?	22
Quel est le "Global Intermediary Identification Number" (G.I.I.N.) d'ING Luxembourg ?	22
5. Glossaire	23
Accord intergouvernemental ("Intergovernmental Agreement" ou "IGA")	23
Administration des Contributions Directes	23
Ayant droit économique exonéré ("Exempt Beneficial Owner")	23
Certificat de perte de la nationalité américaine ("Certificate of Loss of Nationality of the United States")	24
Citoyen américain ("U.S. Citizen")	24

Client non documenté ("Undocumented (Non-documented) Customer")	24
Comptes américains rapportables ("U.S. Reportable Account")	25
Compte financier ("Financial Account")	25
"Employer Identification Number" ("EIN")	25
Entité non financière étrangère passive détenue par des Américains ("Passive NFFE (U.S.-owned)").....	26
Indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia")	26
"Internal Revenue Service" ("IRS") américain.....	27
Païement susceptible de retenue ("Withholdable payment")	27
Personne américaine ("U.S. Person")	27
Personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person").....	28
Résident américain ("U.S. Resident")	29
Revenu FDAP ("FDAP income").....	29
Source américaine ("U.S. Source")	29
"Taxpayer Identification Number" ("TIN").....	29
Test de présence substantielle aux États-Unis ("Substantial test of presence")	30
W-8BEN.....	30
W-8BEN-E	31
W-9	31

1. Généralités

FATCA, qu'est-ce que c'est ?

FATCA est l'acronyme de "Foreign Account Tax Compliance Act", une loi américaine. Les dispositions de la législation FATCA étaient comprises dans le "Hiring Incentives to Restore Employment ("HIRE") Act" du 18 mars 2010.

La législation FATCA est avant tout un système de reporting, c'est-à-dire un système mondial d'échange d'informations entre les États-Unis et les autres pays. Entre autres, les institutions financières non américaines (les "Foreign Financial Institutions" ou "FFI") doivent :

- Identifier et obtenir pour les détenteurs d'un compte les informations nécessaires afin de déterminer quels comptes sont des comptes américains rapportables ("U.S. Reportable Accounts") ;
- Rapporter annuellement les informations concernant les données de leurs clients, le solde de leurs comptes et leurs revenus financiers.

Quel est le but de la législation FATCA ?

La législation FATCA a pour but d'empêcher les contribuables américains d'éluder l'impôt en investissant au travers d'institutions financières non américaines ou de véhicules d'investissement offshore et de cacher leurs avoirs aux autorités fiscales américaines (appelées "Internal Revenue Service" ou "IRS").

Quand la législation FATCA entre-t-elle en application ?

La législation FATCA sera applicable à partir du 1er juillet 2014.

Qui est concerné par la législation FATCA ?

La législation FATCA a une grande portée et peut concerner toute personne physique ou morale, américaine ou non.

Si la législation FATCA affecte avec certitude les intervenants américains et les multinationales américaines, son impact sera le plus marquant sur les institutions financières non américaines puisque toutes les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institutions" ou "FFI") doivent se conformer à la législation FATCA sous peine d'être soumises à une pénalité sous forme de retenue à la source de 30 %.

Quelles informations ING Luxembourg transmettra-t-elle à l'IRS pour se conformer à la législation FATCA ?

La législation FATCA demande que les institutions financières rapportent l'identité des personnes américaines déterminées ("Specified U.S. Persons"), leurs comptes rapportables ("U.S. Reportable Accounts"), le solde de ces comptes au 31 décembre de chaque année, leurs revenus financiers et, dans le futur, les revenus de cessions de titres. Le premier reporting aura lieu en 2015 et couvrira l'année 2014.

Par exemple, un citoyen luxembourgeois né aux États-Unis sera considéré comme personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") et ses données seront transmises à l'IRS.

Les mêmes informations seront rapportées pour les clients non documentés, c.-à-d. les clients présentant des indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia") qui ont été contactés par ING et n'ont pas répondu.

Quand débiteront les rapports FATCA ?

Les premiers rapports sont attendus en 2015 et couvriront l'année 2014. ING Luxembourg, comme toutes les banques de la place luxembourgeoise, enverra son rapport à l'Administration des Contributions Directes luxembourgeoise ("ACD").

Celle-ci fera suivre les informations à l'IRS pour le 30 septembre 2015 au plus tard.

Suis-je autorisé à déterminer quelles données seront transmises à l'IRS ?

Non. C'est la loi qui détermine ce qui doit être rapporté à l'IRS.

Quel est le système de précompte mobilier sous la législation FATCA ?

La législation FATCA introduit un système de pénalité sous forme de précompte mobilier de 30 % sur les paiements susceptibles de retenue ("Withholdable Payments") faits à une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution") qui ne se conforme pas aux obligations de communication imposées par la législation FATCA ("Non-participating Financial Institutions").

ING Luxembourg se conformera à la législation FATCA. Par conséquent, aucun précompte mobilier ne sera applicable pour nos clients qui sont des personnes physiques.

Quand les retenues FATCA vont-elles commencer ?

Une pénalité sous forme de retenue à la source de 30 % sera appliquée sur les revenus fixes ou déterminable, annuels ou périodiques ("Fixed or Determinable, Annual or Periodical ("FDAP") Income") de source américaine ("U.S. Source"), ce qui comprend les intérêts et dividendes. À partir du 1er juillet 2014, les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institutions") qui se conforment à la législation FATCA appliqueront la taxe sur les paiements susceptibles de retenue ("Withholdable Payments") faits à des institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institutions") qui ne se conforment pas aux obligations de communication imposées par la législation FATCA ("Non-participating Financial Institutions").

Le 1er janvier 2017, les retenues commenceront sur les produits bruts des ventes de biens immobiliers qui peuvent produire des dividendes ou intérêts de source américaine ("U.S. Source").

Quelles sont les conséquences pour ING Luxembourg d'avoir des clients présentant des indices U.S. ?

Si un client présente un indice de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicum"), comme la citoyenneté américaine, un lieu de naissance ou une adresse postale américains, ING Luxembourg en tant qu'institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution" ou "FFI") doit obtenir une documentation qui confirme le statut (soit américain, soit non américain) du client.

Si elle n'obtient pas cette documentation, le client reste non documenté ("Undocumented").

La législation FATCA exige que tant les personnes américaines déterminées ("Specified U.S. Persons") documentées que les clients non documentés ("Undocumented") fassent l'objet d'un rapport à l'IRS.

La législation FATCA s'applique-t-elle uniquement aux nouveaux clients ?

Non. La législation FATCA s'applique à tous les clients. Tant les nouveaux clients que les clients existants recevront un statut FATCA correspondant à leurs données clients.

Les clients existants seront-ils exclus du champ d'application de la législation FATCA ?

Non. La législation FATCA s'applique à tous les clients. Tant les nouveaux clients que les clients existants recevront un statut FATCA correspondant à leurs données clients. Cependant, seules les personnes américaines déterminées ("Specified U.S. Persons") et les clients non documentés ("Undocumented") détenant un compte financier ("Financial Account") devront faire l'objet d'un rapport à l'IRS.

Une législation américaine peut-elle être rendue obligatoire au Luxembourg ?

Le Luxembourg, comme la plupart des pays européens, a signé un accord intergouvernemental (appelé "IGA") qui permet de rendre la législation FATCA exécutable dans la législation domestique. Cet accord a été signé le 23 avril 2014.

ING a choisi d'être conforme à la législation FATCA et est enregistrée avec le statut d'institution financière étrangère participante ("Participating Foreign Financial Institution") (institution financière enregistrée présumée participante ou "Registered Deemed Compliant Financial Institution") dans le cadre de l'IGA.

ING Luxembourg n'est-elle pas plus stricte que les autres banques dans l'application de la législation FATCA ?

Non. La législation FATCA est applicable à toutes les institutions financières non américaines ("Foreign Financial Institutions" - "FFI") et autres intermédiaires financiers. Si ING Luxembourg ne se conformait pas aux obligations de communication imposées par la législation FATCA, tous ses paiements (et ceux de ses clients) provenant de sources américaines ("U.S. Source") définies, tels que des dividendes et des intérêts payés par des entreprises américaines, seraient soumis à un précompte mobilier de 30 %. Pour cette raison, ING Luxembourg, ainsi que toutes les autres banques de la place luxembourgeoise, a décidé de mettre en application les changements requis par la législation FATCA.

Les citoyens américains sont toujours bienvenus chez ING pour y ouvrir des comptes et y déposer leur épargne tant qu'ils acceptent de se conformer aux demandes d'ING de fournir la documentation exigée par la législation FATCA. Les clients identifiés en tant que personnes américaines déterminées ("Specified U.S. Persons") et les clients non documentés ("Undocumented") feront l'objet de déclarations à l'IRS à partir de 2015.

La législation FATCA change-t-elle quelque chose aux obligations des contribuables américains ?

Non. Les contribuables américains ont toujours eu l'obligation de déclarer tous leurs revenus dans leur déclaration fiscale annuelle, quelle qu'en soit la provenance dans le monde.

2. Personnes physiques

Quand suis-je considéré comme personne américaine ?

En tant que personne physique, vous êtes considéré comme personne américaine ("U.S. Person") si vous êtes citoyen ou résident des États-Unis (si vous êtes détenteur d'une Carte de Résident permanent (Green Card) ou si vous répondez au test de présence substantielle ("Substantial Test of Presence") pour l'année civile, vous êtes considéré comme résident fiscal américain).

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Determining-Alien-Tax-Status>

Que sont les indices de liens avec les États-Unis ?

Les indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia") sont des indicateurs qu'une personne, physique ou morale, pourrait être considérée comme une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person").

Pour les personnes physiques, ils sont les suivants :

- La citoyenneté américaine ou la résidence américaine (en ce compris la possession d'une Green Card autorisant à résider de manière permanente aux États-Unis en tant qu'immigré),
- Un lieu de naissance aux États-Unis,
- Une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis,
- L'unique adresse est une adresse intermédiaire ou une instruction de retenue du courrier,
- Un numéro de téléphone américain,
- Une procuration ou un pouvoir de signature a été accordé à une personne disposant d'une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis,
- Des instructions permanentes d'un compte auprès d'ING Luxembourg vers un compte aux États-Unis.

Si un client présente l'un de ces indices, cela ne signifie pas qu'il est en tout cas une personne américaine ("U.S. Person"), seulement qu'il doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Qu'est-ce qu'un compte américain rapportable ("U.S. Reportable Account")

?

Tout compte financier ("Financial Account") qui entre dans le champ d'application du système de reporting de la législation FATCA et qui est détenu par :

- une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") ou
- une entité non financière étrangère passive détenue par des Américains ("Passive NFFE (U.S.-owned)") ou
- tout client non documenté ("Undocumented").

Quelles informations seront rapportées à l'IRS ?

Afin d'être conforme, une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution") doit transmettre les données de tous les comptes rapportables ("U.S. Reportable Accounts") détenus en ses livres par des titulaires qui tombent dans le champ d'application de la législation FATCA.

Les informations qui doivent être communiquées comprennent :

- Le nom, l'adresse et le "Taxpayer Identification Number" américain ("TIN"), numéro d'identification du contribuable de chaque titulaire de compte (si le TIN n'est pas disponible, c'est la date de naissance qui sera rapportée) ;
- Le numéro de compte ;
- Le solde ou la valeur du compte en fin d'année (à partir du 31 décembre 2014) ; et
- les paiements effectués en lien avec ce compte, c.-à-d.
- le montant brut des intérêts, dividendes ou autres revenus générés par les avoirs détenus sur ce compte (à partir de 2015) ;
- le montant brut total des ventes ou achats de biens immobiliers payés par ou crédités sur le compte (à partir de 2016) ;

Le rapport à l'IRS se fera sous la forme d'un rapport annuel sur chaque compte américain rapportable ("U.S. Reportable Account"). Il sera également nécessaire de fournir à l'IRS toute information qu'il pourrait exiger au sujet de ces comptes.

Remarque :

La communication est exigée non seulement pour les détenteurs directs de comptes mais également pour tout propriétaire significatif de titulaires de compte, comme les actionnaires américains de certaines entités non financières luxembourgeoises qui sont des entités non financières étrangères passives ("Passive NFFE").

ING a-t-elle l'intention de ne plus accepter de client américain à cause de la législation FATCA ?

Les personnes américaines ("U.S. Persons") sont et restent bienvenues chez ING pour ouvrir des comptes et déposer leur épargne tant qu'elles sont prêtes à se conformer aux obligations de la législation FATCA. Cependant, ING n'ouvrira pas de nouveaux comptes financiers à des personnes américaines non documentées ("Undocumented").

Je suis citoyen(ne) américain(e), mon époux/épouse est luxembourgeoise. Nous vivons et travaillons au Luxembourg. On m'a conseillé de demander la nationalité luxembourgeoise afin d'éviter la législation FATCA. Est-il possible d'éviter les conséquences de la législation FATCA en devenant citoyen luxembourgeois ?

Non. Une fois devenu citoyen luxembourgeois, vous aurez les deux nationalités. Pour les autorités fiscales américaines, vous restez un citoyen américain ("U.S. Citizen") tant que vous n'avez pas officiellement renoncé à votre citoyenneté américaine. Si vous renoncez à votre citoyenneté américaine, vous devriez fournir à ING un certificat de perte de la nationalité des États-Unis ("Certificate of Loss of Nationality of the United States").

Je suis déjà client auprès d'ING Luxembourg et j'ai été contacté par ING parce que je présente des indices de liens avec les États-Unis. Suis-je obligé de remplir les formulaires W-8BEN ou W-9 ?

Il est fortement recommandé de compléter le formulaire W-8BEN (certification de statut non-U.S.) ou le W-9 (certification de statut U.S.). Vous devez être conscient que, si vous ne complétez pas le formulaire approprié, vous serez considéré comme un client non documenté ("Undocumented") selon la législation FATCA si l'on trouve des indices de lien avec les États-Unis ("U.S. Indicia") dans vos données clients. ING Luxembourg sera alors obligée de communiquer vos comptes à l'IRS.

Je souhaite devenir client d'ING Luxembourg et je présente des indices de lien avec les États-Unis. Suis-je obligé de remplir les formulaires W-8BEN ou W-9 ?

Oui. Le fait de ne pas remplir le formulaire W-8BEN ou le W-9 ferait de vous un client non documenté ("Undocumented") selon la législation FATCA. ING Luxembourg a décidé de ne pas entrer en relation avec les clients potentiels qui ne veulent pas se conformer aux exigences de documentation de la législation FATCA.

Je suis déjà client d'ING Luxembourg. Pourquoi ai-je reçu une demande de documentation ?

Vous pouvez recevoir une demande de documentation dans trois cas :

- Vous êtes un client existant et vous détenez un compte financier ("Financial Account") auprès d'ING Luxembourg. Vos données clients montrent un ou plusieurs indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia").
- Vous nous avez informés d'une modification de vos données clients, par exemple, nous indiquant une nouvelle adresse située aux États-Unis.
- Vous êtes un client existant et vous détenez un compte financier ("Financial Account") auprès d'ING Luxembourg. Vos données clients ne montrent aucun indice de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicum") mais vous avez donné un mandat ou une procuration à une personne disposant d'une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis.

Je suis né aux États-Unis mais je n'y ai jamais vécu. Je ne dois pas être considéré comme un citoyen américain. Comment ING Luxembourg peut-elle m'aider ?

Si vous êtes né aux États-Unis, vous avez automatiquement acquis la citoyenneté américaine à la naissance. Ceci signifie que vous détenez la double nationalité.

À la différence de la plupart des autres juridictions, l'assujettissement à l'impôt américain est attaché à la citoyenneté plutôt qu'à la seule résidence, ce qui signifie que les citoyens américains ("U.S. Citizens") vivant à l'étranger doivent annuellement remplir une déclaration fiscale américaine indiquant leurs revenus provenant de partout dans le monde, et ce indépendamment de leur lieu de résidence.

Afin d'attester que vous n'êtes plus assujetti au fisc américain, vous devez nous fournir un certificat de perte de la nationalité des États-Unis ("Certificate of Loss of Nationality of the United States") en plus du formulaire W-8BEN.

Si vous êtes né aux États-Unis parce que vos parents y travaillaient en tant que diplomates, vous n'avez probablement pas la citoyenneté américaine ("U.S. Citizenship"). Dans ce cas, veuillez nous en informer pour plus d'informations.

Je n'ai aucun lien avec les États-Unis mais j'ai donné procuration sur mon compte à un citoyen américain. Qu'est-ce que cela signifie pour moi ?

Conférer un mandat ou une procuration à une personne disposant d'une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) américaine est un indice de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicium").

En conséquence, vos comptes seront traités comme comptes rapportable ("U.S. Reportable Account") et feront l'objet d'un rapport à l'IRS, à moins que vous ne fournissiez un formulaire W-8BEN.

Les informations reprises dans la base de données d'ING ne sont pas correctes et je n'ai aucun lien avec les États-Unis. Que puis-je faire pour résoudre cette situation ?

Veillez prendre contact avec votre agence ING. Selon les indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia") repris dans la base de données d'ING, vous pourrez être amené à fournir des documents complémentaires.

Si je fournis les documents demandés à ING, cela signifie-t-il que je peux conserver mon compte-titres ?

Non. La politique d'ING est de ne plus fournir de services relatifs à des titres aux personnes américaines ("U.S. Persons").

J'ai un passeport luxembourgeois et un passeport américain mais je vis et travaille au Luxembourg. Je n'utilise mon passeport américain qu'en de rares occasions lorsque je voyage aux États-Unis pendant les vacances ou pour raisons professionnelles. Suis-je vraiment considéré comme personne américaine ?

Oui. Vous avez la double nationalité, luxembourgeoise et américaine. Vous êtes dès lors considéré comme une personne américaine ("U.S. Person").

Je suis un étudiant luxembourgeois actuellement en échange dans une université américaine. Suis-je considéré comme résident américain et donc soumis à la législation FATCA ?

Vous pouvez en principe trouver des informations complémentaires concernant votre statut fiscal sur le site Internet de votre université ou contacter l'ambassade américaine qui a délivré votre visa.

Ma fille étudie aux États-Unis et j'ai des instructions permanentes pour transférer tous les mois une certaine somme d'argent sur son compte là-bas. Mon compte chez ING Luxembourg est-il soumis à la législation FATCA ?

Avoir des instructions permanentes vers un compte aux États-Unis est considéré comme un indice de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicium"). Afin de ne pas faire l'objet d'un rapport FATCA, vous devrez remplir un formulaire W-8BEN.

3. Personnes morales

Que sont les indices de liens avec les États-Unis ?

Les indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia") sont des indicateurs qu'une personne, physique ou morale, pourrait être considérée comme une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person").

Pour les personnes morales, il s'agit généralement des indices suivants :

- Le pays de constitution ou de résidence est les États-Unis d'Amérique,
- Une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis.

Si un client présente l'un de ces indices, cela ne signifie pas qu'il est en tout cas une personne américaine ("U.S. Person"), seulement qu'il doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Qu'est-ce qu'un compte américain rapportable ?

Tout compte financier ("Financial Account") qui entre dans le champ d'application du système de reporting de la législation FATCA et qui est détenu par :

- une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") ou
- une entité non financière étrangère passive détenue par des Américains ("Passive NFFE (U.S.-owned)") ou
- tout client non documenté ("Undocumented").

Qu'est-ce qu'une entité non financière étrangère ("NFFE") ?

Une entité non financière étrangère ("Non-Financial Foreign Entity" ou "NFFE") est une personne morale non américaine qui n'est pas une institution financière.

Il y a deux catégories de NFFE :

- Les NFFE actives ont une activité commerciale ou industrielle (production, industrie, services non financiers, etc.) dans le cadre de laquelle moins de 50 % de leur revenu brut pour l'année civile précédente est passif.

Exemple: Une boulangerie produit du pain et n'a pas d'autres revenus que ceux tirés de cette activité.

- Les NFFE passives ont un revenu brut qui provient pour plus de 50 % de revenus passifs (notamment dividendes, intérêts, loyers, royalties, annuités).

Exemple: Une boulangerie possède un gros portefeuille de placements et perçoit plus de revenus de ces investissements financiers que de son activité commerciale.

Quelles informations une institution financière étrangère rapportera-t-elle à l'IRS concernant les comptes américains rapportables ?

Afin d'être conforme, une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution") doit transmettre les données de tous les comptes rapportables ("U.S. Reportable Accounts") détenus en ses livres par des titulaires qui tombent dans le champ d'application de la législation FATCA.

Pour les personnes morales détenant des comptes auprès d'ING Belgique, la communication est exigée non seulement sur la personne morale mais également sur tous les propriétaires américains détenant au moins 25 % du capital de la société (ex. les individus américains détenant 30 % des actions d'une société belge passive).

Les informations qui doivent être communiquées comprennent :

- Le nom, l'adresse et l'"Employer Identification Number" ("EIN") de chaque titulaire de compte ;
- Le nom, l'adresse et le "TIN" (si disponible) de chaque personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") détenant une part substantielle dans le capital de cette entité (si le TIN n'est pas disponible, c'est la date de naissance qui sera rapportée) ;
- Le numéro de compte ;
- Le solde ou la valeur du compte en fin d'année (à partir du 31 décembre 2014) ; et

- Les paiements effectués en lien avec ce compte, c.-à-d.
- le montant brut des intérêts, dividendes ou autres revenus générés par les avoirs détenus sur ce compte (à partir de 2015) ;
- le montant brut total des ventes ou achats de biens immobiliers payés par ou crédités sur le compte (à partir de 2016) ;

Le rapport à l'IRS se fera sous la forme d'un rapport annuel sur chaque compte américain rapportable ("U.S. Reportable Account"). Il sera également nécessaire de fournir à l'IRS toute information qu'il pourrait exiger au sujet de ces comptes.

4. Financial institutions

Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution ou "FFI") ?

La définition d'une institution financière étrangère est très large et inclut un certain nombre d'entités qui ne sont généralement pas considérées comme des institutions financières.

Une FFI est une entité non américaine ("étrangère d'un point de vue américain") qui :

- accepte des dépôts dans l'exercice ordinaire d'une activité bancaire ou similaire ; ou
- dont une part essentielle des activités consiste en la gestion d'actifs financiers pour le compte de tiers ; ou
- est active (ou se considère elle-même comme active) essentiellement dans le domaine des investissements, des réinvestissements ou de la commercialisation de valeurs mobilières, des participations dans des partenariats, de matières premières ou de tout intérêt (y compris les contrats de futures, les contrats à terme ou les options) dans de telles valeurs, participations dans des partenariats ou matières premières.

Ceci inclut non seulement les banques, les compagnies d'assurance et les courtiers, mais s'étend aussi aux organismes de clearing, aux fiduciaires, aux fonds spéculatifs, aux fonds d'actions, aux fonds immobiliers et aux fonds de pension. Cela inclut également les véhicules de titrisation et autres véhicules d'investissement.

Que doivent faire les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institution ou "FFI") pour être conformes à la législation FATCA ?

Pour se conformer à la législation FATCA, les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institutions") doivent :

- S'enregistrer auprès de l'IRS et obtenir un G.I.I.N. ;

- Identifier et obtenir pour les détenteurs d'un compte, les informations nécessaires afin de déterminer quels comptes sont des comptes américains rapportables ("U.S. Reportable Accounts") ;
- Rapporter annuellement les informations sur les comptes américains rapportables ("U.S. Reportable Accounts") ;
- Appliquer un précompte mobilier de pénalité de 30 % à tous les types spécifiés de revenus de source américaine ("U.S. Source") payés à des institutions financières non participantes ("Non-participating Foreign Financial Institution" ou "NPFFI") ;
- Se conformer à la législation FATCA et certifier périodiquement qu'elles ont rempli leurs obligations en vertu de la législation FATCA.

Une institution financière étrangère ("Foreign Financial Institution") qui ne se soumet pas à l'une de ces cinq obligations clés sera considérée comme une institution financière non participante ("Non-participating Foreign Financial Institution" ou "NPFFI").

Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère participante ("Participating Foreign Financial Institution") ?

Une institution financière non américaine ("Foreign Financial Institution") qui a signé un accord FFI avec l'IRS est considérée comme une institution financière participante ("Participating Foreign Financial Institution" ou "PFFI"). Une FFI qui n'a pas signé d'accord avec l'IRS est considérée comme une institution financière non participante ("Non-participating Foreign Financial Institution" ou "NPFFI"), et est sujette au précompte selon la législation FATCA.

Les institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institution") situées dans un pays qui a conclu un accord intergouvernemental de type IGA Modèle 1 avec les États-Unis sont considérées comme des institutions financières enregistrées présumées participantes ("Registered Deemed Compliant FFIs"). Le Luxembourg, comme la plupart des pays de l'Union Européenne, sera un pays de type IGA Modèle 1.

Qu'est-ce qu'une institution financière enregistrée présumée participante ("Registered Deemed Compliant Foreign Financial Institution") ?

Une institution financière enregistrée présumée participante est une institution financière non américaine ("Foreign Financial Institution") constituée dans un pays qui a signé un accord intergouvernemental (appelé "IGA") avec l'"Internal Revenue Service" ("IRS") américain.

Le Luxembourg et les États-Unis ont signé un IGA le XX / XX / 2014. Depuis ce jour, ING Luxembourg est devenue une institution financière enregistrée présumée participante ("Registered Deemed Compliant FFI").

Qu'est-ce qu'une institution financière étrangère non participante ("Non-participating FFI") ?

Une institution financière étrangère non participante ("Non-participating Financial Institution" ou "NPFFI") est une FFI qui n'est ni une institution financière étrangère participante ("Participating FFI"), ni une institution financière enregistrée présumée participante ("Registered Deemed Compliant FFI"), ni un ayant droit économique exonéré ("Exempt Beneficial Owner") et qui ne répond pas aux cinq exigences clés de la législation FATCA.

Qu'est-ce qu'un "Global Intermediary Identification Number" (G.I.I.N.) ?

Chaque institution financière participante ("Participating FFI" ou "Deemed Compliant FFI") se verra attribuer un "Global Intermediary Identification Number" ("G.I.I.N.") qui sera utilisé pour l'identifier. Le G.I.I.N. sera émis une fois l'institution enregistrée auprès de l'IRS.

Quel est le "Global Intermediary Identification Number" (G.I.I.N.) d'ING Luxembourg ?

5B7B1V.00014.ME.442

5. Glossaire

Accord intergouvernemental ("Intergovernmental Agreement" ou "IGA")

Accord bilatéral conclu entre les autorités fiscales d'un pays et le gouvernement américain pour faciliter l'application de la législation FATCA. Les accords modèles permettent aux institutions financières étrangères ("Foreign Financial Institutions") des juridictions désignées de se conformer à la législation FATCA, en particulier là où existent des lois sur la protection de la vie privée. Il existe actuellement deux types d'IGA, le Modèle 1 et le Modèle 2.

Le Luxembourg a signé un accord de type Modèle 1 avec l'IRS. Cet IGA comprend des dispositions spécifiques au Luxembourg en plus d'une simplification des obligations de diligence et de retenue de précompte. Selon cet accord, les institutions financières luxembourgeoises font rapport l'Administration des contributions directes (ACD). L'ACD fournira les informations reçues aux États-Unis.

ACD - Administration des Contributions Directes

Organisme luxembourgeois chargé de fixer et d'organiser le recouvrement des impôts directs.

Ayant droit économique exonéré ("Exempt Beneficial Owner")

Entre autres :

- Tout gouvernement étranger, toute subdivision d'un gouvernement étranger, ou toute agence ou instrument entièrement détenu par l'un ou plusieurs de ceux-ci ; ou
- Toute organisation internationale ou toute agence ou instrument entièrement détenu par celle-ci ; ou
- Toute banque centrale émettrice étrangère ; ou
- Tout gouvernement du territoire américain ; ou
- Certains fonds de pension ; ou

- Les entités entièrement détenues par un ou plusieurs ayants droit économiques exonérés

Certificat de perte de la nationalité américaine ("Certificate of Loss of Nationality of the United States")

Document officiel émis par une ambassade U.S. pour attester que vous avez renoncé à votre citoyenneté américaine. Si vous détenez la citoyenneté américaine ou si vous êtes né aux États-Unis, vous devez fournir ce document si vous souhaitez attester que vous n'êtes plus assujetti au fisc américain.

Citoyen américain ("U.S. Citizen")

Personne née ou naturalisée aux États-Unis et sujette à leur juridiction et à celle de l'État où elle réside.

Client non documenté ("Undocumented (Non-documented) Customer")

Tout client pour lequel des indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia") ont été détectés et restent non résolus, ou ont été confirmés comme étant américains, notamment :

- n'a pas répondu à la demande d'informations et a dépassé le délai, ou
- a refusé de fournir le W-9 pour confirmer qu'il est une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") ; ou
- a voulu attester qu'il n'est pas une personne américaine ("U.S. Person") mais n'a pas fourni de W-8BEN, W-8-BEN-E ou aucun autre document demandé afin de confirmer son statut non américain.

ING Luxembourg n'ouvrira pas de nouveau compte financier ("Financial Account") pour les clients existants non documentés et n'entrera pas en relation avec des nouveaux clients non documentés.

Comptes américains rapportables ("U.S. Reportable Account")

Tout compte financier ("Financial Account") qui entre dans le champ d'application du système de reporting de la législation FATCA et qui est détenu par :

- une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person") ou
- une entité non financière étrangère passive détenue par des Américains ("Passive NFFE (U.S.-owned)") ou
- tout client non documenté ("Undocumented").

Compte financier ("Financial Account")

Inclut :

- tout compte bancaire ou compte au bénéfice d'un tiers mineur ouvert auprès d'une institution financière non américaine ("Foreign Financial Institutions (FFI)"),
- toute participation dans ou créance détenue sur une FFI (sauf si elle est régulièrement cotée sur un marché de valeurs mobilières reconnu) et
- les contrats d'assurance en espèces.

Il existe quelques exceptions à cette définition dont TO CORRECT & COMPLETE certains comptes d'épargne pension et les produits d'assurance générale.

Les produits d'assurance non-vie comme TO COMPLETE ... se situent hors du champ d'application de la législation FATCA.

"Employer Identification Number" ("EIN")

Numéro d'identification fédéral utilisé aux États-Unis pour identifier une personne morale. Voir aussi <http://www.irs.gov/Businesses/Small-Businesses-&Self-Employed/Employer-ID-Numbers-EINs>

Entité non financière étrangère passive détenue par des Américains ("Passive NFFE (U.S.-owned)")

Une entité non financière étrangère passive est une entité dont les revenus financiers, au cours de l'année civile précédente, représentaient plus de 50 % du revenu brut et dont plus de 50 % de la moyenne pondérée des avoirs (testé trimestriellement) sont des avoirs qui produisent ou sont conservés dans le but de produire des revenus financiers.

Une Passive NFFE (U.S.-Owned) est une entité non financière étrangère ("Non-Financial Foreign Entity") dont un ou plusieurs actionnaire(s) américain(s) significatif(s) ou dirigeants sont des personnes américaines déterminées ("Specified U.S. Persons"). Un dirigeant signifie une personne physique qui exerce le contrôle sur une entité.

Indices de liens avec les États-Unis ("U.S. Indicia")

Indicateurs qu'une personne physique ou morale pourrait être considérée comme une personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person").

Pour les personnes physiques, il s'agit généralement des indices suivants :

- La citoyenneté américaine ou la résidence américaine (en ce compris la possession d'une Green Card autorisant à résider de manière permanente aux États-Unis en tant qu'immigré),
- Un lieu de naissance aux États-Unis,
- Une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis,
- L'unique adresse est une adresse intermédiaire ou une instruction de retenue du courrier,
- Un numéro de téléphone américain,
- Une procuration ou un pouvoir de signature a été accordé à une personne disposant d'une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis,
- Des instructions permanentes d'un compte auprès d'ING Belgique vers un compte aux États-Unis.

Pour les personnes morales, il s'agit généralement des indices suivants :

- Le pays de constitution ou de résidence est les États-Unis d'Amérique,
- Une adresse (postale, de résidence, poste restante ou intermédiaire) aux États-Unis.

Présenter l'un de ces indices ne signifie pas qu'un compte est détenu par une U.S. Person, mais seulement qu'il doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

"Internal Revenue Service" ("IRS") américain

L'agence fiscale des États-Unis. L'agence est un bureau du Département américain du Trésor.

Paiement susceptible de retenue ("Withholdable payment")

- Tout paiement d'intérêts, de dividendes, de loyers, de salaires, de traitements, de primes, d'annuités, d'indemnités, de rémunérations, d'émoluments et autres bénéfiques, gains et revenus fixes ou déterminables, annuels ou périodiques (voir "FDAP Income"), si ce paiement est de source américaine ("U.S. Source") ;et
- Toute vente ou autre acte de disposition ayant lieu après le 31 décembre 2016, tout produit brut de la vente ou de la disposition de tout bien immobilier d'une nature qui peut produire des intérêts ou dividendes de sources localisées aux États-Unis ("U.S. Source").

Personne américaine ("U.S. Person")

- Tout citoyen américain ou résident américain,
- Tout partenariat ou toute société commerciale organisée aux États-Unis ou sous les lois des États-Unis ou de l'un de leurs États,
- Tout fonds si :
 - o un tribunal des États-Unis a autorité selon la loi applicable en vue de rendre des arrêts ou des jugements concernant pratiquement toutes les questions relatives à l'administration du fonds et
 - o une ou plusieurs personnes américaines détiennent le contrôle en vue de prendre toutes les décisions importantes du fonds ou le patrimoine d'un défunt qui est citoyen ou résident des États-Unis.

Personne américaine déterminée ("Specified U.S. Person")

Toute personne américaine ("U.S. Person"), autre que :

- toute société commerciale dont l'action est régulièrement échangée sur un ou plusieurs marchés de valeurs mobilières reconnus ;
- toute société commerciale qui est membre du même groupe élargi ;
- les États-Unis ou toute agence ou instrument entièrement détenu par eux ;
- tout État des États-Unis, tout territoire américain, toute subdivision politique de l'un de ceux-ci, ou tout agence ou instrument entièrement détenu par un ou plusieurs de ceux-ci ;
- toute organisation exonérée d'impôt selon la section 501 (a) du U.S. Internal Revenue Code ou un plan individuel de pension tel que défini dans la section 7701(a)(37) du U.S. Internal Revenue Code ;
- toute banque telle que définie dans la section 581 du U.S. Internal Revenue Code ;
- toute société d'investissement immobilier telle que définie dans la section 856 du U.S. Internal Revenue Code ;
- toute société d'investissement réglementée telle que définie dans la section 851 du U.S. Internal Revenue Code ou toute entité enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission selon l'Investment Company Act de 1940 (15 U.S.C. 80a-64) ;
- tout fonds commun tel que défini dans la section 584(a) du U.S. Internal Revenue Code ;
- tout fonds exonéré d'impôt selon la section 664(c) de l'U.S. Internal Revenue Code ou qui est décrit dans la section 4947(a)(1) de l'U.S. Internal Revenue Code ;
- tout arbitragiste en valeurs mobilières, matières premières ou instruments financiers dérivés (y compris les contrats notionnels, les futures, les contrats à terme et les options) qui est enregistré comme tel selon les lois des États-Unis ou de tout autre État ;
- tout courtier tel que défini dans la section 6045(c) du U.S. Internal Revenue Code ; ou tout fonds exonéré selon un plan décrit dans la section 403(b) ou la section 457(g) du U.S. Internal Revenue Code.

Résident américain ("U.S. Resident")

Toute personne physique qui :

- détient une carte verte l'autorisant à résider de manière permanente aux États-Unis en tant qu'immigré ; ou
- répond aux critères du test de présence substantielle ("Substantial Test of Presence").

Revenu FDAP ("FDAP income")

Selon les termes de la législation FATCA, revenus fixes ou déterminables, annuels ou périodiques, à l'exception des bénéfices dérivés de la vente de biens immobiliers ou personnels (y compris les escomptes du marché et les primes d'options, mais non compris les escomptes d'émissions originales).

Par exemple, les indemnités pour services personnels, dividendes, intérêts, pensions et annuités, pensions alimentaires, loyers autres que des bénéfices de vente de biens immobiliers, royalties, etc.

Source américaine ("U.S. Source")

Provenant de sources situées aux États-Unis.

Exemple : des paiements faits par une société commerciale domestique américaine, des citoyens américains, un fonds ou une entité constituée selon les lois des États-Unis ou de leurs États ou s'ils sont effectivement reliés à un commerce ou une affaire américaine (comme un intérêt payé par une succursale américaine).

"Taxpayer Identification Number" ("TIN")

Numéro d'identification utilisé aux États-Unis par l'"Internal Revenue Service" dans un but fiscal. Il est émis soit par la "Social Security Administration" (Numéro de Sécurité sociale) soit par l'IRS. Voir aussi [http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Taxpayer-Identification-Numbers-\(TIN\)](http://www.irs.gov/Individuals/International-Taxpayers/Taxpayer-Identification-Numbers-(TIN))

Test de présence substantielle aux États-Unis ("Substantial test of presence")

Vous serez considéré comme un résident américain au sens fiscal si vous rencontrez les critères du test de présence substantielle. Pour répondre à ce test, vous devez avoir été physiquement présent aux États-Unis pendant au moins :

- 31 jours au cours de l'année écoulée et
- 183 jours au cours de la période de 3 ans qui inclut l'année écoulée et les deux années antérieures, en comptant :
 - o Tous les jours où vous étiez présent l'an dernier et
 - o 1/3 des jours où vous y étiez présent l'année précédente et
 - o 1/6 des jours où vous y étiez présent l'année antérieure.

W-8BEN

Certificat du statut étranger d'ayant droit économique pour le précompte mobilier et le reporting pour les États-Unis émis par l'"Internal Revenue Service". Son objectif est d'identifier les ayants droit économiques non-américains de comptes ou de transactions. Il doit être utilisé uniquement par les personnes physiques. Les personnes morales doivent utiliser le formulaire W-8BEN-E.

Voir également les instructions sur la manière de remplir le formulaire W-8BEN sur le site internet de l'IRS :

<http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/iw8ben.pdf>

W-8BEN-E

Certificat du statut étranger d'ayant droit économique pour le précompte mobilier et le reporting pour les États-Unis émis par l'Internal Revenue Service". Son objectif est d'identifier les personnes morales ou institutions financières non américaines ("Foreign Financial Institutions") qui sont les ayants droit économiques de comptes ou de transactions. Il doit être utilisé uniquement par les personnes morales et les institutions financières non américaines ("Foreign Financial Institutions"). Les personnes physiques doivent utiliser le formulaire W-8BEN.

W-9

Formulaire de demande de numéro d'identification et de certification du contribuable émis par l'Internal Revenue Service". Son objectif est de demander le "Taxpayer Identification Number" ("TIN") du contribuable. Il sera utilisé uniquement par les personnes américaines ("U.S. Persons") personnes physiques ou morales.

Voir également les instructions sur la manière de remplir le formulaire W-9 sur le site Internet de l'IRS <http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/iw9.pdf>.